

**Commune de CHAON (Loir-et-Cher)**  
**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 19 AOUT 2021**

Le dix-neuf août deux mil vingt-et-un, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU, Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSION, Patrick SCIOU, Bernard VANNIER, Jean-Denis LEPEU, MMES Marie-Hélène LINARD, Christiane BRULAIRE, Christelle AUPY

Etait absent : M. Paolo DA CUNHA

Mme Christelle AUPY a été désignée comme secrétaire de séance.

Convocation : 12 août 2021

**Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 juin 2021**

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 juin 2021.

**Ordre du Jour :**

- Chauffage de la Maison du Braconnage : choix de l'entreprise
- Renforcement de la berge de la rivière aux Loches : choix de l'entreprise
- Toiture de l'école : choix de l'entreprise
- Questions diverses

Un point a été ajouté à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°1 budget assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

**Chauffage de la Maison du Braconnage : choix de l'entreprise**

Dans le cadre du changement du système de chauffage au musée de la Maison du Braconnage, quatre devis ont été présentés :

- Tecklim pour un montant de 16 253.00 € HT
- BMS 41 pour un montant de 42 645.78 € HT
- AtechQual Energies pour un montant de 31 267.00 € HT
- Foltier Riglet pour un montant de 63 422.60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de l'entreprise **Tecklim** pour un montant de **16 253.00 € HT**.
- AUTORISE le Maire à signer les devis

**Renforcement de la berge de la rivière aux Loches : choix de l'entreprise**

Afin de mettre un terme à l'affaiblissement des berges de la rivière aux Loches qui dure depuis plusieurs années, les travaux vont enfin pouvoir être réalisés.

Plusieurs options s'offraient à la commune : enrochement, gabions droits une rangée ou sur deux rangées décalés.

L'option des gabions sur deux rangées en décalés ayant été retenue, deux entreprises ont proposé un devis :

- EURL TST pour un montant de 20 282.50 € HT
- EUROVIA pour un montant de 21 148.00 € HT

Les membres du conseil souhaitent favoriser la proximité de l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de l'entreprise **EURL TST** pour un montant de **20 282.50 € HT**.
- AUTORISE le Maire à signer les devis

**Toiture de l'école : choix de l'entreprise**

Dans le cadre de la rénovation du toit de l'école partie haute, deux devis ont été proposés :

- PIMENTA Couverture SARL pour un montant de 31 933.18 € HT
- FOLTIER RIGLET pour un montant de 26 585.83 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la proposition de l'entreprise FOLTIER RIGLET pour un montant de **26 585.83 € HT**
- AUTORISE le Maire à signer les devis

**Budget assainissement  
Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des changements sur le budget de l'assainissement. Je vous propose donc les modifications suivantes :

Section investissement

<b>Objet des dépenses</b>	<b>Diminution de crédits</b>		<b>Augmentation de crédits</b>	
	<b>Chap/art</b>	<b>Montant</b>	<b>Chap/art</b>	<b>Montant</b>
Chap 23 Immobilisations en cours	2313	- 4 000.00€		
Chap 21 Immobilisations corporelles			2158	4 000.00€
<b>TOTAL</b>		<b>- 4 000.00€</b>		<b>4 000.00€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative telle quelle figure au tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

**Accueil des nouveaux arrivants**

Un accueil des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 3 septembre 2021 à la salle des fêtes Pierre Gardet.

Séance levée à 18h35  
Affichage le 27/08/2021

Le Maire  
Patrick MORIN